

(1)

(N° 129.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 2 AVRIL 1867.

BUDGET DES DOTATIONS POUR L'EXERCICE 1868 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. BOUVIER-EVENEPOEL.

MESSIEURS,

Le Budget des Dotations de l'exercice 1868 s'élève à 4,334,970 francs. Il présente sur celui de 1867, dont le total s'exprimait par le chiffre de fr. 4,334,888 92 c^s, une augmentation de fr. 81 08 c^s, indiquée dans la note préliminaire de ce Budget. Toutes les sections l'ont adopté; quelques-unes ont demandé que le crédit, qui figure à l'article 2, soit porté à 200,000 francs, conformément aux dispositions de la loi du 10 mars 1867, qui augmente d'une somme de 50,000 francs celui qui est affecté à la Dotation annuelle allouée à S. A. R. le comte de Flandre.

La section centrale, ayant fait droit à cette observation, vous propose, à l'unanimité, d'adopter le projet du Budget des Dotations, amendé comme il est dit ci-dessus.

Le Rapporteur,

BOUVIER-EVENEPOEL.

Le Président,

A. MOREAU.

(1) Budget, n° 106. III.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. D'URSEL, VANDER MAESEN, DAVID, VLEHINCKX, NÉLIS et BOUVIER-EVENEPOEL.